

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-2345

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 75, insérer l'article suivant:****Mission « Culture »**

Dans un délai de deux mois à compter de l'adoption de la présente loi de finances, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la deuxième édition du loto du patrimoine, en évaluant les effets de la privatisation de la Française des Jeux sur l'opération.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le loto du patrimoine connaît sa deuxième année. Lors de la première année, les députés Michel LARIVE et Sophie METTE ont rendu un rapport parlementaire sur une première évolution. Cette mission a permis de rendre des premières conclusions. Nous souhaiterions qu'un second rapport soit réalisé en analysant les évolutions lors de cette deuxième édition et en interrogeant les conséquences actuelles et à venir de la privations de la Française des Jeux sur l'opération « loto du patrimoine ».